



Ecole de Malagny

Liste de fournitures - CE2

Matériel à fournir dès la rentrée

2026-2027

1 trousse de travail	1 trousse de dessin
- des stylos : 1 bleu, 1 vert, 1 rouge, 1 noir (un stylo 4 couleurs est autorisé) <i>facultatif</i>: 2 stylos "fantaisie" maximum 1 crayon à papier 1 gomme blanche 1 taille-crayon avec réservoir 1 bâton de colle (non coloré) 1 paire de ciseaux à bouts ronds (gaucher ou droitier suivant la préférence de votre enfant) 1 feutre ardoise bleu 2 surligneurs (couleurs au choix) PAS DE CORRECTEUR	- crayons de couleur (x12) - feutres (x12)
	Réserve (à garder à la maison)
	Le matériel est à renouveler régulièrement. Nous vous conseillons de faire une réserve à la maison. - stylos bleus, verts, rouges et noirs - crayons à papier - gomme blanche - bâtons de colle - feutres ardoise bleus

Dans un cartable/sac à dos : (Merci d'éviter les sacs à roulettes)

- un agenda en français (**une page complète par jour**)
- une règle 20 cm en **plastique rigide** (pas de règle souple ou en métal)
- une ardoise + un chiffon
- une équerre en plastique rigide (**les graduations doivent débiter à l'angle droit.**)
- un compas avec ajout de crayon à papier (demandé en 6ème)
- un classeur (dos 6cm) + 8 intercalaires
- un porte-vues (40 vues = 20 pochettes)
- une pochette A4 rouge, elle servira de pochette de liaison
- une paire de chaussons pour la classe + un sac à chaussons (type tote-bag, en tissu idéalement)
- une paire de chaussures de sport (qui restera à l'école si possible)
- 2 boîtes** de mouchoirs pour la classe
- un gobelet marqué au nom de l'enfant (type Eco cup)
- une gourde
- Facultatif*: un casque anti-bruit (prénom à noter dessus)



Tout autre fourniture est inutile et sera retournée à la maison.

Le matériel des années précédentes peut bien sûr être réutilisé.

Merci de marquer le matériel et les vêtements au nom de votre enfant

et de prévoir le nécessaire pour couvrir les livres et les fichiers donnés à la rentrée.

+ Une attestation d'assurance « responsabilité civile » et « individuelle-accidents corporels »

(Les deux mentions indiquées précédemment doivent expressément être indiquées : ce document est à remettre impérativement à l'école, même si vous l'avez déjà envoyé à la mairie.)

N'hésitez pas à nous contacter pour toute précision ou besoin.

Nous vous souhaitons de très bonnes vacances !

Rendez-vous le mardi 1er septembre 2026 à 8h05 !